

## PRIX EUROPÉENS DU PATRIMOINE / PRIX EUROPA NOSTRA 2021

### APPEL À CANDIDATURES

Les Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra ont été lancés en 2002 par la Commission européenne et sont soutenus par le programme Europe Créative. Europa Nostra, la Voix européenne de la société civile engagée en faveur du patrimoine culturel, est responsable de la gestion de ce programme de Prix depuis son lancement sur base de sa longue expérience et de son expertise dans la reconnaissance publique de l'excellence individuelle ou collective en matière de patrimoine culturel au niveau européen.

Ces Prix annuels visent à identifier et à promouvoir les meilleures pratiques en matière de conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel, à stimuler l'échange transfrontalier de connaissances et d'expériences dans toute l'Europe, à sensibiliser davantage le public au patrimoine culturel européen et à l'encourager à prendre d'autres initiatives de grande qualité par la force de l'exemple

Les réalisations remarquables en faveur du patrimoine seront récompensées dans les **catégories suivantes**:

- **Conservation**
- **Recherche**
- **Contribution exemplaire en faveur du patrimoine**
- **Education, formation et sensibilisation**

Les candidatures peuvent concerner le patrimoine **matériel**, **immatériel**<sup>1</sup> ou **numérique**<sup>2</sup>. Elles peuvent être de petite ou de grande envergure, locales, européennes ou internationales.

Les critères pris en considération dans l'appréciation des candidatures comprennent la qualité du travail effectué et des recherches préparatoires; le respect pour les valeurs artistique, culturelle et sociale, le contexte, l'authenticité, l'intégrité, la durabilité et une contribution positive à l'action climatique, ainsi que la dimension<sup>3</sup> européenne de la candidature. Une attention particulière sera accordée à l'innovation, l'interprétation et la présentation, la valeur pédagogique, le financement et la gestion, la responsabilité sociale et le développement de l'audience.

Les Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra honorent chaque année jusqu'à 30 réalisations patrimoniales exceptionnelles en provenance de toute l'Europe. Le nombre exact de Prix décernés chaque année dépend de la qualité et de la quantité des candidatures reçues.

Jusqu'à quatre lauréats recevront également un **Grand Prix** doté d'une récompense monétaire de 10 000 euros.

Un gagnant recevra également le **Prix du Public** au terme d'un vote en ligne effectué via le site internet d'Europa Nostra.

---

<sup>1</sup> Le patrimoine culturel immatériel, tel que défini par l'UNESCO, désigne les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, groupes et, dans certains cas, individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (traditions et expressions orales, arts du spectacle, pratiques sociales, rituels et fêtes, connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire traditionnels). Source: [UNESCO](#)

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur le patrimoine culturel numérique et numérisation rendez-vous sur <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/digital-culture>

<sup>3</sup> La dimension européenne peut s'y référer : Collaboration entre des organisations ou des individus dans deux ou plusieurs pays européens sur un projet particulier ; Contribution au développement d'un sentiment d'identité européenne ou de cohésion sociale européenne ; Enrichissement et approfondissement des significations symboliques et des valeurs esthétiques tirées de la tradition européenne.



En outre, deux Prix spéciaux ILUCIDARE<sup>4</sup> seront décernés par un jury spécial parmi toutes les candidatures soumises au programme de Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra : relations internationales fondées sur le patrimoine et innovation dans le domaine du patrimoine. ILUCIDARE est un projet financé par l'Union européenne qui vise à encourager l'innovation et les relations internationales fondées sur le patrimoine. Les projets récompensés recevront soit un Prix Europa Nostra, soit un Prix spécial ILUCIDARE.

**Date limite : 1er octobre 2020** (dernière date d'envoi)

**Pour plus d'information :** Elena Bianchi, coordinatrice des Prix du patrimoine, [eb@europanostra.org](mailto:eb@europanostra.org)

**Pour télécharger les formulaires de candidature :** [www.europeanheritageawards.eu/apply](http://www.europeanheritageawards.eu/apply)

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sélectionnez la catégorie la mieux appropriée et ne soumettez qu'une seule candidature par projet. Le projet/candidat ne pourra être soumis que dans une seule catégorie. En cas de doute sur la catégorie la plus appropriée pour votre projet, veuillez contacter [awards@europanostra.org](mailto:awards@europanostra.org) ou +31 70 302 40 52

### Domaines couverts par toutes les catégories

- Sites archéologiques, y compris l'archéologie sous-marine
- Patrimoine architectural : bâtiments individuels ou groupes de bâtiments en milieu rural ou urbain
- Ajouts ou modifications à des bâtiments, ou projets de nouveaux bâtiments dans des secteurs historiques en milieu urbain ou rural
- Les paysages culturels, y compris les environnements urbains ou les paysages urbains historiques, les places et les rues des villes, les parcs et jardins historiques, les grandes zones de paysages aménagés ou ayant une importance culturelle, environnementale et/ou agricole
- Structures et sites du patrimoine industriel et d'ingénierie
- Patrimoine immatériel
- Patrimoine mobilier: collections ou œuvres d'art uniques ou objets d'importance historique
- Sites de patrimoine religieux

### Catégories

#### Conservation

*Réalisations exceptionnelles en matière de conservation, de (re)mise en valeur et d'adaptation à de nouveaux usages du patrimoine culturel.*

- Les projets soumis doivent avoir porté sur la restauration ou la conservation de qualité exceptionnelle d'une structure ou d'un site, son adaptation à des utilisations nouvelles ou existantes, l'ajout ou la modification d'un bâtiment, ou une nouvelle conception dans des aires de conservation.
- Le bâtiment / site / œuvre(s) d'art doit être accessible au public. Les bâtiments ou sites utilisés régulièrement par un nombre élevé de personnes, tels que des écoles ou des bureaux, sont considérés comme accessibles. Les bâtiments ou sites privés régulièrement ouverts aux visiteurs sont également considérés comme accessibles.
- Les projets peuvent contenir une présentation à but culturel ou éducatif.
- Les phases terminées de travaux de grande envergure sont éligibles. Les participants doivent préciser dans la description comment la phase s'intègre dans l'ensemble du projet, ainsi que la date prévue d'achèvement du projet global.
- Les projets doivent avoir été achevés au cours des trois dernières années: septembre 2017 - septembre 2020.

<sup>4</sup> ILUCIDARE est un projet financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, au titre de la convention de subvention n° 821394. Europa Nostra est membre du consortium partenaire ILUCIDARE. Pour plus d'informations : <https://ilucidare.eu/>

## Recherche <sup>5</sup>

*Projets remarquables de recherche, de numérisation et de transfert de connaissances qui ont des effets tangibles sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel en Europe.*

- Cette catégorie est ouverte aux études ou publications scientifiques sur les résultats d'une recherche, recherche appliquée et/ou des projets pilotes, ainsi que des projets de numérisation.
- L'objectif des projets soumis doit être de développer des méthodologies, techniques, modèles et outils innovants permettant d'accroître les connaissances et l'excellence en matière de sauvegarde et/ou de valorisation du patrimoine culturel.
- Les projets soumis doivent avoir été réalisés au cours des trois dernières années: septembre 2017 - septembre 2020.

Attention: toute étude faisant partie des recherches préparatoires en vue d'une restauration déjà exécutée doit être soumise en catégorie Conservation uniquement.

### **Contribution exemplaire en faveur du patrimoine par un individu ou par une organisation**

*Ouvert aux personnes ou organisations dont l'engagement sur une longue période de temps (minimum 10 ans) démontre un fort degré de dévouement et d'engagement civique, associé à l'excellence dans la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel en Europe et a dépassé les attentes habituelles dans le contexte donné.*

- Toute candidature doit être proposée par une tierce partie.
- Les candidatures ne peuvent pas être soumises par un membre de la famille d'un individu proposé ou par un membre/employé travaillant dans l'organisation proposée.
- Les organisations nominées peuvent être des personnes morales publiques ou privées.
- La contribution doit être d'un niveau considéré comme exceptionnel dans le contexte donné et dans un contexte Europe plus large.
- Une dimension ou un impact européen avéré de la contribution sera considéré comme un atout.

### **Education, formation et sensibilisation**

*Initiatives remarquables en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation dans le domaine du patrimoine, visant à favoriser le renforcement des capacités et le soutien local, de créer un sentiment d'appartenance et d'identité et de stimuler l'engagement et la responsabilisation des citoyens.*

Les initiatives doivent être:

- Exemplaires et durables
- Innovantes et créatives
- Interactives et participatives
- Suffisamment avancées pour avoir conduit à des résultats tangibles: les activités en cours ou futures doivent être mises en évidence
- En mesure de toucher un large public
- En faveur de l'inclusion sociale, du dialogue interculturel et intergénérationnel, ainsi que d'un engagement communautaire actif
- Une source d'inspiration en Europe ou au-delà

L'initiative soumise doit être liée à l'un des trois types d'activités ou être une combinaison de deux ou de ces trois différents types d'activités.

**Les activités éducatives** doivent aussi reposer sur une méthode pédagogique solide pour familiariser le public avec le patrimoine matériel et / ou immatériel, afin d'inspirer l'approbation et le soutien pour notre environnement de vie et la sensibilisation des non-experts. Le projet doit favoriser un plus grand respect pour le patrimoine culturel matériel et / ou immatériel.

**Les activités de formation** doivent également reposer sur une solide méthode pédagogique, et fournir des connaissances supplémentaires notamment sur le contexte historique, les compétences techniques et la coopération interdisciplinaire.

---

<sup>5</sup> Cette définition est valable pour les éditions 2020 et 2021 des Prix européens du patrimoine culturel/ Prix Europa Nostra durant lesquelles les Prix spéciaux ILUCIDARE seront remis.

**Les activités de sensibilisation** (telles que des campagnes à travers les médias publics ou les réseaux (sociaux)) doivent activement augmenter la compréhension et l'engagement de la communauté à l'égard du patrimoine matériel et / ou immatériel et des questions concernant sa conservation et son développement durable. L'initiative doit être innovante et participative, promouvoir la sensibilisation du public, accroître la participation communautaire et renforcer les capacités.

## Qui peut poser une candidature ?

- Les candidatures pour les Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra peuvent être soumises par tous les pays qui participent au programme Europe Créative de l'Union européenne.<sup>6</sup>
- Les candidatures des autres pays européens sont éligibles pour les Prix Europa Nostra : Andorre, Azerbaïdjan, Bélarus, îles Féroé, Israël<sup>7</sup>, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, Turquie, Russie et Suisse.
- Tous les participants doivent s'assurer d'utiliser le formulaire adéquat lors de leur candidature.
- Tous les participants sont également éligibles pour les Prix spéciaux ILUCIDARE.
- Une candidature peut être soumise par toute personne étroitement liée au projet, à condition d'inclure dans la candidature l'autorisation du propriétaire du bâtiment ou du site (pour la catégorie Conservation), de l'auteur ou propriétaire de l'étude ou du projet (pour la catégorie Recherche et la catégorie Éducation, formation et sensibilisation) ou du nominé (pour la catégorie Contribution exemplaire en faveur du patrimoine)
- Une candidature ne peut être resoumise qu'une seule fois dans la même catégorie, et doit s'accompagner de la documentation additionnelle nécessaire.
- Une candidature qui a précédemment reçu une Mention Spéciale du Jury ne peut pas être soumise de nouveau.

## Dossier de candidature

- Les participants doivent compléter et soumettre le formulaire de candidature et y joindre les informations requises. Veuillez suivre attentivement les instructions du « Guide de candidature » pour la catégorie correspondante lors de la préparation de votre dossier. Les dossiers non conformes aux exigences requises seront éliminés et ne seront pas présentés au jury.
- Les dossiers doivent être présentés uniquement en français ou en anglais.
- Le Secrétariat international d'Europa Nostra accusera réception des dossiers de candidature par courrier électronique uniquement.
- Les dossiers ne seront pas renvoyés, mais conservés dans les archives d'Europa Nostra

## Procédure de sélection

- Toutes les candidatures seront évaluées par un expert indépendant avant la réunion du jury. L'expert enverra son rapport d'évaluation aux jurys. Les candidats peuvent être contactés par l'expert dans le cadre de la préparation de son rapport. La sélection des projets primés sera effectuée par un Jury européen d'experts indépendants nommés par le Comité exécutif d'Europa Nostra.
- Les lauréats des Grand Prix seront sélectionnés par le Comité exécutif d'Europa Nostra en étroite consultation avec les Présidents des jurys.
- Les participants seront informés de la décision des jurys par courrier électronique.
- Les décisions des jurys sont définitives et ne pourront donner lieu à aucune correspondance ultérieure les concernant. Les représentants de tous les projets primés seront invités à participer à la Cérémonie européenne de remise des Prix au cours de laquelle ils recevront leurs Prix.

<sup>6</sup> Pour la liste actuelle des pays éligibles [www.europeanheritageawards.eu/apply](http://www.europeanheritageawards.eu/apply)

<sup>7</sup> Les îles Féroé et Israël sont également éligibles aux Prix Europa Nostra étant donné qu'ils sont signataires du programme Horizon 2020, qui finance le projet ILUCIDARE ainsi que les Prix ILUCIDARE.

## Prix & Publicité

- Toutes les candidatures primées recevront un certificat ainsi qu'une plaque murale de bronze.
- Les propriétaires ou les responsables de la réalisation récompensée sont priés de placer la plaque de bronze in-situ, dans un endroit visible et accessible au public.
- En outre, les lauréats d'un Grand Prix (choisis parmi les lauréats des Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra) recevront une récompense monétaire de 10 000 euros.
- Les réalisations primées bénéficieront d'une large publicité à travers l'Europe.
- Si nécessaire, les lauréats seront tenus de fournir à Europa Nostra des documents photographiques complémentaires à des fins de relations publiques, après avoir été informés de la décision du jury. Tout matériel photographique fourni doit être libre de droits pour usage publicitaire ou autre par Europa Nostra ; tout crédit photographique sera dûment notifié.
- Les lauréats doivent respecter la date d'embargo choisie par la Commission européenne et Europa Nostra pour l'annonce des lauréats dans toute l'Europe ; ceci afin de maximiser l'impact de l'annonce conjointe de tous les lauréats.
- Après l'annonce publique à l'échelle européenne des réalisations récompensées, les lauréats des Prix aideront à obtenir une couverture médiatique nationale, régionale et locale de leur Prix et feront la promotion de leur réussite par différents moyens, y compris les médias sociaux.
- Les lauréats sont tenus d'organiser un événement local pour célébrer leur Prix avec les personnes impliquées dans la mise en œuvre de leur projet et avec la communauté locale. Ils sont également tenus de promouvoir leur réalisation de diverses autres manières au niveau national, régional et/ou local.

## PRIX SPÉCIAUX ILUCIDARE

Comme pour l'édition 2020 des Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra, deux Prix spéciaux ILUCIDARE seront décernés en 2021: l'un pour l'excellence en matière d'innovation liée au patrimoine et l'autre pour l'excellence en matière de relations internationales fondées sur le patrimoine.

Ces Prix seront décernés dans le cadre du projet Horizon 2020<sup>8</sup> du même nom qui promeut le patrimoine culturel comme une ressource clé pour l'innovation et la coopération internationale.

Les lauréats de ces Prix seront sélectionnés parmi toutes les candidatures s soumises dans les quatre catégories des Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra et Prix Europa Nostra.

## Secteurs concernés

### Le patrimoine, moteur d'innovation

L'innovation axée sur le patrimoine s'appuie sur la mise en œuvre d'une idée ou d'une méthode qui se traduit par une amélioration pour les utilisateurs. Le processus d'innovation repose sur de nouvelles connaissances, qui sont souvent à l'intersection de disciplines et de besoins. L'innovation est soit testée par les praticiens ou/et la société dans son ensemble, soit prête pour une transposition à plus grande échelle vers le marché.

Les projets susceptibles d'être récompensés par un Prix ILUCIDARE peuvent inclure de nouveaux services, réseaux ou formations, des produits de pointe, des modèles commerciaux ou de gouvernance, des techniques, des processus de création ou de nouveaux produits dérivés du patrimoine tels que les marques ou les récits. Le champ d'application des projets peut inclure des innovations économiques, sociales, technologiques, écologiques ou juridiques.

Les projets susceptibles d'être récompensés par un Prix ILUCIDARE peuvent prendre en compte trois catégories d'innovation fondées sur le patrimoine, en tenant compte des divers rôles que le patrimoine peut jouer en matière d'innovation ainsi que de son interaction avec d'autres secteurs :

1. *Innovation patrimoniale* : les innovations fondées sur les besoins spécifiques des biens patrimoniaux (en raison de leurs valeurs, matériaux, techniques de conception ou caractéristiques uniques) et qui sont également disponibles pour d'autres secteurs. Ces innovations pourraient consister, par exemple, en de nouvelles méthodes de conservation basées sur des techniques traditionnelles ou en des programmes de formation des citoyens à l'entretien du patrimoine dans des domaines où les biens patrimoniaux ne bénéficient que d'un faible soutien professionnel.
2. *Assimilation de l'innovation* : les innovations développées dans d'autres domaines ou secteurs qui peuvent être appliquées aux biens patrimoniaux afin de générer des connaissances, de nouveaux usages, d'améliorer la préservation, d'améliorer la prise de décision ou de soutenir leur gestion. Un exemple d'assimilation d'une innovation serait l'adaptation d'une technologie ou d'un logiciel existant au domaine du patrimoine, pour aider à la conservation, à la préservation ou à la communication sur les biens patrimoniaux.
3. *Le patrimoine en tant que ressource* : Le patrimoine dans son ensemble ou des biens patrimoniaux spécifiques génèrent de nouvelles idées ou connaissances, sont à la base de processus d'innovation ou déclenchent de nouvelles collaborations interdisciplinaires et intersectorielles menant à l'innovation dans divers domaines.  
Par exemple, le patrimoine est une ressource lorsque des techniques artisanales traditionnelles ou oubliées (telles que le tissage, la poterie, le tannage, la pierre) sont utilisées dans un contexte contemporain dans de nouvelles collections de design et de mode ou dans des projets architecturaux.

---

<sup>8</sup> [Horizon 2020](#) est le Programme cadre pour la Recherche et l'Innovation

## Les relations internationales fondées sur le patrimoine

Les relations internationales fondées sur le patrimoine s'appuient sur la pertinence du patrimoine et d'un héritage partagé pour favoriser la coopération, la consolidation de la paix, la réconciliation, la cohésion sociale, le dialogue multiculturel, une meilleure compréhension mutuelle et le développement humain et économique entre nations et communautés. Les relations internationales fondées sur le patrimoine ne font pas seulement intervenir les acteurs gouvernementaux à tous les niveaux (international, national, régional et local) mais englobent également un éventail plus large d'acteurs non étatiques tels que les particuliers, les entrepreneurs et les ONG, qui interviennent par exemple dans la préservation architecturale, le développement social ou la reconstruction après une catastrophe. Les relations internationales fondées sur le patrimoine sont donc des relations multidimensionnelles et multipartites, au-delà des États et des instances internationales.

Les projets pour ILUCIDARE peuvent porter sur deux principaux types de relations internationales fondées sur le patrimoine :

1. *Des relations internationales axées sur le patrimoine*: implique que le patrimoine est l'un des points de départ des processus diplomatiques et des cadres de coopération internationale en raison de son impact politique, social, culturel et économique spécifique. Un exemple de relations internationales axées sur le patrimoine est l'assistance internationale sous forme d'expertise ou de matériel pour protéger le patrimoine menacé en cas de conflit ou de catastrophe naturelle dans un pays et/ou une communauté spécifique.
2. *Le patrimoine dans le cadre des relations internationales* implique que le patrimoine est inclus, entre autres secteurs, dans des interactions diplomatiques plus larges et des cadres de coopération internationale dans le but de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle et des échanges, ainsi que la résolution des conflits et la récupération. Le patrimoine dans les relations internationales peut consister, par exemple, en des efforts de renforcement des capacités ou des mécanismes de financement conjoint dans le cadre d'une coopération socio-économique plus large entre pays et/ou communautés.

Les candidatures aux Prix ILUCIDARE sont encouragées à mettre en avant les partenariats en cours entre plusieurs pays.

Pour plus d'informations sur les domaines couverts (avec quelques exemples), veuillez consulter le site internet d'ILUCIDARE : <https://ilucidare.eu/about/heritage-led-innovation-and-diplomacy>

## Procédure de Sélection

La procédure de sélection des lauréats des Prix spéciaux ILUCIDARE se déroulera en cinq phases :

1. Toutes les candidatures aux Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra 2020 et 2021 seront également automatiquement considérées comme des candidatures potentielles pour les Prix spéciaux ILUCIDARE.
2. Des évaluateurs locaux évalueront toutes les candidatures. Le formulaire d'évaluation comprendra une section d'évaluation sur la pertinence éventuelle des projets pour les Prix spéciaux ILUCIDARE.
3. Le Jury ILUCIDARE sera composé par un maximum de 8 membres nommés par chacun des partenaires du [Consortium ILUCIDARE](#). Quatre représentants du jury ILUCIDARE seront désignés pour assister aux réunions des quatre jurys des Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra.
4. Chacun des quatre jurys du Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra sélectionnera des candidats couvrant l'innovation axée sur le patrimoine et/ou les relations internationales fondées sur le patrimoine, conformément aux critères de sélection des Prix spéciaux ILUCIDARE.
5. Les projets sélectionnés seront évalués par le jury spécial d'ILUCIDARE qui désignera les 2 lauréats finaux : un pour l'excellence en matière d'innovation axée sur le patrimoine et l'autre pour l'excellence en matière de relations internationales fondées sur le patrimoine.

Les critères de sélection des lauréats sont notamment les suivants :

- **Pour les projets d'innovation axée sur le patrimoine** : mise en œuvre d'une nouvelle idée, d'une nouvelle connaissance ou d'une nouvelle méthode, grâce à une collaboration interdisciplinaire ; amélioration du



patrimoine, de ses utilisateurs et des parties prenantes par rapport à la situation actuelle ou antérieure (politique, économique, sociale, technologique, juridique, environnementale) ; possibilité d'utiliser le projet comme exemple inspirant dans d'autres contextes.

- **Pour les projets de relations internationales fondées sur le patrimoine** : conduire à une amélioration de la perception et du niveau des connaissances partagées entre les pays et/ou les communautés ; établir des relations et une coopération entre les pays et/ou les communautés (par le partage de l'expertise, le renforcement des capacités, la mise en commun des ressources, etc.) ; générer une amélioration pour le patrimoine, ses utilisateurs et ses parties prenantes par rapport à la situation actuelle ou précédente (politique, économique, sociale, technologique, juridique, environnementale) ; possibilité d'utiliser le projet comme exemple inspirant dans d'autres contextes.

## Prix et Publicité

1. Les lauréats des Prix spéciaux ILUCIDARE seront récompensés lors de la Cérémonie européenne de remise des Prix du patrimoine aux côtés des lauréats des Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra.
2. Les gagnants des Prix spéciaux ILUCIDARE recevront :
  - un trophée ILUCIDARE ;
  - un certificat iLUCIDARE ;
  - une invitation à participer activement à l'un des événements de haut niveau d'ILUCIDARE avec prise en charge des frais (voyage et hébergement), où ils auront la possibilité de présenter leur projet et de nouer des contacts avec la communauté ILUCIDARE et les participants à l'événement ;
  - l'opportunité de participer au "ILUCIDARE Champions Programme" qui vise à accroître la visibilité des projets récompensés à long terme et à faciliter la transposition à plus grande échelle des réalisations sélectionnées. Le "ILUCIDARE Champions Programme" sera adapté à chaque lauréat et pourra inclure : un atelier de co-création dédié avec des experts et des praticiens internationaux de haut niveau ; des sessions de renforcement des capacités ILUCIDARE ; une invitation à participer à une école d'hiver ou d'été ILUCIDARE ; une invitation à participer à un cours de formation en ligne (Massive Open Online Course) sur la plateforme edX.
3. Les lauréats des Prix spéciaux ILUCIDARE devront aligner leurs activités de publicité et de communication sur celles du projet ILUCIDARE, et devront également inclure le logo du projet dans leur communication.

**ILUCIDARE**



**Horizon 2020**

*Ce projet a été financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 821394.*



## 1. Comment nous utilisons vos informations personnelles

Les données personnelles envoyées à Europa Nostra seront collectées et traitées pour les motifs suivants :

- Administration du programme des Prix
- Recherche et analyse statistique
- Communication sur nos activités et projets
- Newsletters et campagnes par courriers électroniques
- Invitation à des événements (co-)organisés par Europa Nostra, tels que le Congrès annuel, l'Assemblée générale ou les cérémonies de remise des Prix du patrimoine se déroulant dans votre région/pays
- Communication sur d'autres sujets liés au patrimoine
- Inscription aux événements d'Europa Nostra
- 

Les données personnelles collectées et traitées par Europa Nostra seront susceptibles d'être partagées avec les personnes suivantes:

- Employés d'Europa Nostra
- Membres du jury et évaluateurs des candidatures

Sous des conditions strictement contrôlées, également avec les :

- Membres du Comité exécutif et du Conseil d'Europa Nostra
- Délégations nationales d'Europa Nostra
- Commission européenne
- Auditeurs
- Conseillers
- [Partenaires](#) du projet ILUCIDARE H2020
- Sociétés offrant des services de cloud telles [Google Cloud](#) et [SendinBlue](#)
- Fournisseurs de services informatique

Europa Nostra garantit que vos informations personnelles ne seront pas partagées ou vendues à d'autres organisations. . Vous gardez le contrôle de la façon dont nous communiquons avec vous (courrier, email et/ou téléphone). Vous pouvez mettre à jour vos préférences à tout moment en nous contactant à l'adresse [awards@europanostra.org](mailto:awards@europanostra.org)

## 2. Accès à vos données personnelles

Vous avez le droit de nous demander, par écrit, une copie de toutes les données personnelles vous concernant.

Une copie vous sera envoyée aussi rapidement que possible et dans un délai maximum de 40 jours après réception de votre demande.

Si vous souhaitez accéder aux données personnelles que nous détenons à votre sujet, veuillez écrire à Europa Nostra à l'attention de :

Silvie Barends Malinovská, Executive Assistant & Membership  
Europa Nostra  
Lange Voorhout 35  
2514 EC Den Haag, The Netherlands

## 3. Mise à jour et modification de vos informations personnelles

Si vous souhaitez mettre à jour ou modifier vos données personnelles ou vos préférences, veuillez écrire à :

Silvie Barends Malinovská, Executive Assistant & Membership  
Europa Nostra  
Lange Voorhout 35  
2514 EC Den Haag, The Netherlands

**NB: l'autorité de contrôle compétente est l'Autorité néerlandaise de protection des données (Autoriteit Persoonsgegevens)**